Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

CAISSE TUNISENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES SIEGE SOCIAL : 100 Avenue de la liberté 1002 - Tunis

La CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Sofiane Ben AMIRA (CMC-DFK International) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			ACTIFS	Brut	31/12/2020 Amortissements et Provisions	Net	31/12/2019 Net
AC1	Actifs i	ncorporels					
	AC12	Concession	ons, brevets, licences, marques	1 752 960	789 310	963 650	1 214 023
	AC13	Fonds Co	mmercial	196 468	62 428	134 040	181 191
				1 949 428	851 738	1 097 690	1 395 214
AC2	Actifs o	corporels d	'exploitation				
	AC21		Installations techniques et machines	6 409 899	5 156 628	1 253 270	1 525 786
	AC22		Autres installations, outillage et mobilier	5 073 895	4 616 043	457 852	642 017
				11 483 794	9 772 671	1 711 123	2 167 803
AC3	Placem	ents					
	AC31		Terrains et constructions				
		AC311	Terrains et construction d'exploitation	24 753 378	5 255 547	19 497 831	19 841 845
	4000	AC312	Terrains et constructions hors exploitation	35 167 638	4 810 066	30 357 572	32 560 428
	AC33	40004	Autres placements financiers	77 745 450	04 200 004	FC 442 400	00.050.404
		AC331 AC332	Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP Obligations et autres titres à revenu fixe	77 715 453 75 493 600	21 302 264	56 413 189 75 493 600	62 359 484 53 185 550
		AC333	Prêts hypothècaires	4 593 603	0	4 593 603	4 712 788
		AC334	Autres prêts	5 835 735	0	5 835 735	6 210 174
		AC335	Dépôts aurpès des établissements bancaires et financiers	1 767 058	0	1 767 058	901 276
		AC336	Autres	0	0	0	0
	AC34		Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 248 931	0	1 248 931	1 275 323
				226 575 395	31 367 877	195 207 519	181 046 868
AC5	Dort do	o róncouro	ura dana las provisions techniques				
ACS	Part de	AC510	urs dans les provisions techniques Provision pour primes non acquises	1 513 437	0	1 513 437	1 572 871
		AC520	Provision d'assurance vie	0	0	0	0
		AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 738 333	0	1 738 333	1 778 874
		AC531	Provision pour sinistres (non vie)	17 875 358	0	17 875 358	18 180 438
		AC540	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	0	0	0	0
		AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie	0	0	0	0
		AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	0	0	0	0
		AC560	Autres provisions techniques (vie)	10 156 883	0	10 156 883	10 765 114
		AC561	Autres provisions techniques (non vie)	0	0	0	0
		AC570	Provisions techniques des contrats en unités de compte	0 31 284 010	0	0 31 284 010	32 297 297
				31 204 010		31 204 010	32 231 231
AC6	Créanc						_
	AC61		nées d'opérations d'assurance directe	505 400	0	F0F 420	4 000 500
		AC611 AC612	Primes acquises et non émises Autres créances nées d'opération d'assurance directe	525 430 46 290 746	0 25 366 836	525 430 20 923 910	1 690 589 12 431 592
		AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	9 996 894	514 776	9 482 118	10 493 868
	AC62		nées d'opérations de réassurance	9 853 912	1 270 338	8 583 575	7 615 367
	AC63	Autres cré					
		AC631	Personnel	1 214 523	0	1 214 523	1 217 237
		AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0	0	0
		AC633	Débiteurs divers	17 814 586	1 746 969	16 067 618	15 884 535
	AC64	Créances	sur ressources spéciales	85 696 091	0 28 898 918	0 56 797 174	0 49 333 186
				00 000 001	20 090 910	30 131 114	49 333 100
AC7		éléments d					
	AC71		banque, CCP, chèques et caisse	4 700 525	0	4 700 525	925 028
	AC72	Charges AC721	Frais d'acquisition reportés	6 912 661	0	6 912 661	5 527 227
		AC721	Autres charges à repartir	8 786	0	8 786	27 878
		710722	nator analysis a ropals.	6 921 447	0	6 921 447	5 555 105
	AC73	Comptes	de régularisation Actif				
		AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	1 199 744	0	1 199 744	2 277 863
		AC732	Estimations de réassurance - acceptation	0	0	0	0
		AC733	Autres comptes de régularisation	0	0	0	0
			•	1 199 744	0	1 199 744	2 277 863
	AC74	Ecart de d	onversion	0	0	0	0
	AC75	Autres		0	0	0	0
				12 821 716	0	12 821 716	8 757 997
			TOTAL DE L'ACTIF	369 810 434	70 891 203	298 919 231	274 998 365

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12/2019
Capitau	x propres				
	CP1		ial ou fonds équivalent	26 860 837	22 183 359
	CP2		et primes liées au capital	1 100 000	1 100 000
	CP3 CP4		ctions propres	35 500 496	35 500 496
	CP4 CP5	Résultats re	taux propres	-98 286 751	-82 006 152
	OF 3	i vesuitats i e	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-34 825 417	-23 222 297
	CP6	Résultat de	l'exercice Total capitaux propres avant affectation	5 629 908 -29 195 509	-16 280 599 -39 502 895
Passif					
PA1	Autres p	assifs financi	ers		
	PA11	Emprunt ob		0	4 000 000
PA2	Provisio	ns pour autre	es risques et charges	0	4 000 000
	PA21	Provisions	pour pensions et obligations similaires	0	0
	PA22	Provisions	pour impôts	0	0
	PA23	Autres prov	risions	0 0	0
				·	
PA3	Provisio	ns techniques PA310	s brutes Provision pour primes non acquises	45 293 991	35 867 656
		PA320	Provision d'assurance vie	75 151 646	63 226 950
		PA330		3 593 891	3 666 334
			Provision pour sinistres (vie)		
		PA331	Provision pour sinistres (non vie)	143 793 915	145 386 996
		PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	263 787	263 787
		PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	16 791	16 791
		PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	2 036 809	2 036 809
		PA360	Autres provisions techniques (vie) .	0	0
		PA361	Autres provisions techniques (non vie)	3 977 511	9 768 912
			,	274 128 341	260 234 235
PA4	Provisio	ns techniques	s de contrats en unités de compte	0	0
PA5	Dettes p	our dépôts er	n espèces reçus des cessionnaires	31 284 010	32 297 297
				31 284 010	32 297 297
PA6	Autres d	ettes			
	PA61		s d'opérations d'assurance directe	172 406	209 906
	PA62	PA621	s d'opérations de réassurance Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées	1 489 314	1 763 809
			à l'entreprise d'assurance		
		PA622	Autres		
	PA63	Autres dette			
		PA631 PA632	Dépôts et cautionnements reçus Personnel	84 114 1 797 744	99 114 1 541 504
		PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 173 206	3 962 580
		PA634	Créditeurs divers	7 943 827	7 954 498
	PA64	Ressources	s spéciales	0 19 660 611	0 15 531 411
		.,			
PA7	Autres p PA71		e régularisation passif		
		PA710	Report de commisions reçues des réassureurs	0	0
		PA711	Estimation de réassurance - rétrocession	0	0
		PA712	Autres comptes de régularisation Passif	3 041 778	2 438 317
	PA72	Ecart de co	nversion	0	0
				3 041 778	2 438 317
			Total du passif	328 114 741	314 501 260
			TOTAL DES CARITALIA DECORES ET DU DACCE	200 040 004	274 000 000
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	298 919 231	274 998 365

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			Opérations	cessions et/ou	Opérations	Opérations
			brutes 2020	rétrocessions	nettes 2020	nettes 2019
DDM/4	D. Constant	•				
PRNV1	Primes acqu		106 220 217	0 602 450	07 724 750	70 240 655
	PRNV11 PRNV12	Primes émises et acceptées	106 338 217 -9 426 335	8 603 459 59 435	97 734 758 -9 485 770	79 348 655 -11 662 438
	PRINVIZ	Variation de la provision pour primes non acquises				67 686 217
			96 911 882	8 662 894	88 248 988	07 000 217
DDNT2	Produite do	placements alloués, transférés				
FRINIS	de l'état de r		77 490		77 490	-188 117
	de i etat de r	esuriai		0		
			77 490	0	77 490	-188 117
מיואסם	Autros prodi	uite teeleniause	1 373 727		1 373 727	1 603 360
PKINVZ	Autres prod	uits techniques		0	1 373 727	
			1 373 727	0	1 3/3 /2/	1 603 360
CHNV1	Charge de si	nistres				
	CHNV11	Montant payés	-55 448 835	-5 263 912	-50 184 923	-48 699 487
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	1 593 081	305 080	1 288 000	-10 913 240
			-53 855 754	-4 958 832	-48 896 922	-59 612 727
CHNV2	Variation de	s autres provisions techniques	5 791 402		5 791 402	-2 179 281
0111112			5 791 402	0	5 791 402	-2 179 281
OLINI) M	Dantial and a	and the files of the same	400 400	24.254	00.400	420.074
CHNV3	Participation	n aux bénéfices et ristournes	-129 480	-31 354	-98 126	-130 874
			-129 480	-31 354	-98 126	-130 874
CHNV4	Frais d'explo	pitation				
	CHNV41	Frais d'acquisition	-16 584 467		-16 584 467	-13 970 703
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition				
		reportés	1 385 434		1 385 434	1 569 051
	CHNV43	Frais d'administration	-15 375 667		-15 375 667	-10 085 691
	CHNV44	Commissions reçues des réassueurs		-2 137 060	2 137 060	2 064 314
			-30 574 699	-2 137 060	-28 437 640	-20 423 029
CHNV5	Autres charg	ges techniques	-1 419 148		-1 419 148	-565 419
			-1 419 148	0	-1 419 148	-565 419
CHNV6	Variation de	la provision pour égalisation et équilibrage	0		0	0
			0	0	0	0
	RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance				
		et/ ou de la réassurance non vie)	18 175 419	1 535 649	16 639 770	-13 809 871

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			Opérations brutes 2020	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRV1	Primes					
	PRV11	Primes émises et acceptées	15 256 150		14 710 276	14 141 456
			15 256 150	545 874	14 710 276	14 141 456
PRV2	Produits de	e placements				
	PRV21	Revenus des placements	31 378	0	31 378	-65 432
	PRV22	Produits des autres placements	0	0	0	0
		Sous Total 2 a				
	PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placements	0	0	0	0
	PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change	0		0	0
		Sous total 2				
PRV3	Plus values	s non réalisées sur placements	0	0	0	0
		·	0	0	0	0
DD\/4	At	A. Markada and a	0	0	٥	0
PRV4	Autres pro	duits techniques	0	0	0 0	0
CHV1	Charge de	sinistres				
	CHV11	Montants payés	-6 719 703	-726 762	-5 992 941	-6 387 738
	CHV12	Variation de la provision pour sinistres	72 443		31 902	1 872 989
		Sous Total 3	-6 647 260	-686 221	-5 961 038	-4 514 749
CHV2	Variation d	es autres provisions techniques				
	CHV21	Provision d'assurance vie	0	-	0	0
	CHV22	Autres provisions techniques	-11 924 696	608 232	-12 532 928	-3 358 028
	CHV23	Provision sur contrats en unité de compte Sous total 4	- 11 924 696	608 232	- 12 532 928	- 3 358 028
		Sous total 4	-11 924 090	000 232	-12 332 920	-3 330 020
CHV3	Participation	on aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4	Frais d'exp	loitation				
	CHV41	Frais d'acquisition	-1 000 687	0	-1 000 687	-3 501 962
	CHV42 CHV43	Variation du montant des frais d'acquisition reportés Frais d'administration	-317 002	0	-317 002	-2 219 786
	CHV44	Commissions reçues des réassureurs	-317 002		128 720	447 942
		Sous total 5	-1 317 689		-1 188 969	-5 273 806
CHV5	Autres cha	rges techniques	-64 993 -64 993		-64 993 -64 993	2 028 2 028
			-04 333	U	-04 333	2 020
CHV9	Charges de	e placements				
	CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intér	-52 824	0	-52 824	-33 338
	CHV92	Correction de valeur sur placements Pertes provenant de la réalisation des placements				
	CHV93	Sous total 6	-52 824	0	-52 824	-33 338
		-	02 02 1		02 02 1	00 000
CHV10	Moins valu	es non réalisées sur placements	0		0	0
			0	0	0	0
CHNT2	2 Produits de	e placements alloués, transférés à l'état de résultat	0	0	0	0
			0		0	0
		_				
	RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance	A 740 000	220.404	E 050 000	000 404
		et/ou de la réassurance vie)	-4 719 933	339 164	-5 059 098	898 131

Etat de résultat au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			2020	2019
RTNV	Résultat tec	hnique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	16 639 770	-13 809 871
RTV	Résultat tec	hnique de l'assurance et/ou de la réassruance vie	-5 059 098	898 131
DDNITA	D 1 '' 1			
PRN11	Produits de PRNT11	s placements (assurance et/ou réassurance non vie) Revenus des placements	6 728 624	7 294 779
	PRNT12	Produits des autres placements	0 720 024	1 294 119
		Sous to	otal 1a 6 728 624	7 294 779
	DDNT 40		005.070	4 000 000
	PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	885 276	
	PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements Sous t	1 861 573 total 1 2 746 849	102 713 1 796 381
		30us (10tdi 1 2 740 043	1 790 301
PRNT3	Produits de	s placements alloués, transférés de l'état de résultat		
	technique d	le l'assurance et/ou de la réassurance vie	0	0
OUNTA	01	and a second of a second of the second of th		
CHNTT	Charges de	s placements (assurance et/ou réassurance non vie)	-4 611 533	-4 975 493
	CHNT12	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts Correction de valeur sur placements	-4 611 533 -6 816 541	
	CHNT12	Pertes provenant de la réalisation des placements	-0 010 341	
	OTHER TO	Sous t	total 2 -11 428 074	-9 207 451
CHNT2	Produits de	s placements alloués, transférés à l'état de résultat	-77 490	188 117
	technique d	le l'assurance et/ou de la réassurance non vie	 400	400 447
			-77 490	188 117
PRNT2	Autres prod	luits non techniques	677 246	175 310
1111112	. Author prou	in the first committee of the first committee	677 246	175 310
CHNT3	Autres char	ges non techniques	-325 996	-1 186 463
			-325 996	-1 186 463
		Résultat provenant des activités ordinaires	9 901 832	-13 851 066
		nesultat provenant des activités ordinantes	3 30 1 032	-13 031 000
CHNT4	Impôts sur l	le résultat	-271 924	-429 532
		Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	9 629 908	-14 280 599
CHNITE	Pertes extra	ordinaires	-4 000 000	-2 000 000
OHIVIO	i cites extia	orumanes	-4 000 000	-2 000 000
	Résultat net	t de l'exercice	5 629 908	-16 280 599
CHNT6	/PRNT5	Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		
				42.22.27
		Résultat net de l'exercice après modifications comptables	5 629 908	-16 280 599

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			2020	2019
HB1	Engagements re	çus		
		Agents généraux Travaux siège social	81 000 16 800 97 800	81 000 16 800 97 800
HB2	Engagements do	onnés		
	HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données	1 898 966	1 898 966
	HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
	HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
	HB24	Autres engagements donnés		
HB3	Valeurs reçues e	en nantissement des cessionnaires et	1 898 966	1 898 966
			0	0
HB4	Valeurs remises ou de substitution	par des organismes réassurés avec caution solidaire on		
			0	0
HB5	Valeurs apparter	nant à des institutions de prévoyance		
		, ,	0	0
HB6	Autres valeurs d	étenues pour compte de tiers		
			0	0

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE MUTUELLE AGRICOLE

La « C.T.A.M.A » (Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole) est une entreprise d'assurance de droit Tunisien constituée sous forme d'une Caisse Mutuelle Agricole, ayant pour objet de réassurer les caisses régionales d'assurances mutuelles agricoles, de les garantir contre les pertes et de les fédérer. Elle est transformée à partir du 21 Février 2008 en une société d'assurance à forme mutuelle. Le réseau de la « C.T.A.M.A » se compose de 103 bureaux régionaux, 4 courtiers et 38 agences.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

*<u>LE SECTEUR DES ASSURANCES</u>

Les faits marquants de l'activité du secteur des assurances en 2020 sont :

- La signature d'un avenant de révision des tarifs des garanties facultatives Auto qui a pris effet à partir du 1er Juillet 2020.
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un cadre règlementaire relatifs aux mesures è prendre en considération pour l'adoption des normes IFRS (circulaire n°01/2020 du 19 Juin 2020)
- Conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », la CTAMA a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse, la CTAMA se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

- Au terme de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de la compagnie a atteint 123 MD contre 105 MD en 2019 soit une augmentation de 16.3%;
- Augmentation des primes nettes non vie de 20.7% par rapport à 2019 ;
- Diminution des primes nettes vie de 8% par rapport à 2019;
- Augmentation des provisions mathématiques vie de 11 925 MD par rapport à 2019 ;
- Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenu le 24 Juin 2021 et a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

*AUTRES

- Le décret-loi du chef de gouvernement 2020-30 changeant le régime fiscal passant de 20% non libératoire à un taux de 35% libératoire lequel taux a été remplacé par un taux de 20% libératoire par la loi des finances pour la gestion 2021.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1- Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2020, au 31 Décembre 2020, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26; 27; 28; 29; 30; 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance.

3.2- Les placements immobiliers :

Les placements immobiliers sont évalués à leurs coûts d'acquisition (si acquisition à titre onéreux), à la juste valeur (si acquisitions à titre gratuit), au coût de production (si production par les propres moyens de l'entreprise).

La « C.T.A.M.A » applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ces placements immobiliers selon les taux suivants :

Constructions à usage commercial 5%
Constructions à usage d'habitation 5%

La dotation aux amortissements pour dépréciation des constructions telles que réévaluées au 31/12/2020 a été calculée sur la base de la valeur brute avant réévaluation.

3.3- Autres placements:

Les obligations, les titres à revenus fixes et les titres à revenus variables sont évalués au prix d'acquisition.

Les moins-values par rapport à la valeur comptable, telles que calculées à la date de clôture et provenant de l'évaluation des titres à revenus variables à leur valeur mathématique pour les titres non cotés et le cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés font l'objet de provision.

3.4- Autres actifs :

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire sur la base des taux suivants conformément au décret n° 2008-492 du 25/02/2008 :

Logiciels	33,33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33%
Matériel et mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

3.5- Créances :

Les créances englobent les créances d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Les provisions constituées pour couvrir le risque d'irrécouvrabilité des créances sociétaires sont déterminées sur la base des taux suivants :

Les créances sur les assurés :

Créances 2020	0%
Créances 2019	20%
Créances 2018 et antérieures	100%

A partir de l'exercice 2019, sont considérées comme créances sur les assurés, les primes d'assurance émises que ces derniers n'ont pas réglée soit au profit de la société d'assurance soit au profit de l'intermédiaire.

Les créances contentieuses font l'objet d'une provision totale de 100%.

3.6- Évaluation des Provisions techniques :

3.6.1- Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond au coût total estimé que représentera pour la "CTAMA" le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

3.6.2- Provisions pour primes non acquises:

La provision pour primes non acquises est calculée distinctement pour chaque contrat d'assurance. Elle correspond à la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou à défaut du terme du contrat.

3.6.3- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques vie représentent la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assurance et les assurés.

Cette provision est calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

3.6.4- Provisions mathématique rente :

Les provisions mathématiques rente sont évaluées compte tenu de l'âge de la victime, du point de millier rente et de la rente annuelle décidée par le tribunal. A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'ajustement de la provision dossier par dossier.

3.6.5- Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) :

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fond spécial.

3.6.6- Provisions d'égalisation :

La provision pour égalisation est destinée à assurer la péréquation des résultats des différents exercices en ce qui concerne le risque grêle. Cette provision est alimentée par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique de la branche jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des cotisations de l'exercice

3.6.7- Provision pour risques en cours :

Les provisions pour risques en cours représentent les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Ces provisions sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

3.7-Les revenus :

Les revenus de la « CTAMA » sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre son exploitation centrale et permanente.

3.8- Répartition des charges par destination :

Les charges de la classe 9 sont constatées initialement dans les journaux comptables suivants qui sont ventilés par type de gestion :

• G1 : Gestion du réseau

• G2 : Gestion des immeubles

• G3 : Gestion du siège

• G6: Gestion Vie

Les charges de chaque type de gestion sont par la suite affectées directement aux différentes destinations comme suit :

Les comptes de charges relatifs à G1 sont répartis entre les destinations : Frais d'Acquisition vie et non vie et Autres Charges Non Techniques.

Les comptes de charges frais relatifs à G2 sont répartis entre les destinations : Autres Charges Non Techniques, les charges de placements.

Les comptes de charges relatifs à G3 sont répartis entre les destinations : Frais d'Administration vie et non vie, les autres charges non techniques, les autres charges techniques vie, les charges de placements et les autres produits non techniques.

Les comptes de charges relatifs à G6 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration vie, Charges de placement, Frais d'acquisition vie.

4. NOTE SUR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été caractérisée par les retombées de la crise sanitaire causée par la pandémie Covid19.

Les mesures prises par le gouvernement ont eu pour conséquence la baisse de la sinistralité des branches automobile et santé.

Conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », la CTAMA a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse, la CTAMA se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

NOTE.1-ACTIFS INCORPORELS D'EXPLOITATION

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2020, un solde net de 1 097 690 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Logiciels	1 752 960	1 494 956	258 004
- Fonds commercial	196 468	196 468	-
TOTAL BRUT	1 949 428	1 691 424	258 004
- Amortissement	851 738	296 210	555 528
TOTAL NET	1 097 690	1 395 214	-297 524

NOTE 2- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

La valeur brute des actifs corporels d'exploitation arrêtés au 31 Décembre 2020, s'élève à 11 483 794 Dinars contre 11 300 402 Dinars au 31 Décembre 2019.

Le tableau de variation des actifs corporels d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Mvt.de L'exercice	Solde au 31/12/2020
- A.A. I	6 374 617	35 282	6 409 899
- Matériel informatique	2 178 550	75 282	2 253 832
- M.M. B	1 338 107	95 664	1 433 771
- Matériel de transport	1 409 128	-22 836	1 386 292
TOTAL	11 300 402	183 392	11 483 794

Il est à noter que les immobilisations doivent faire l'objet d'un inventaire physique au 31 Décembre 2020.

NOTE 3- PLACEMENTS

3.1- Placements Immobiliers:

Les placements immobiliers sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 59 921 016 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute	Amortis. Cumulés	Valeur nette
Terrain et construction d'exploitation	24 753 378	5 255 547	19 497 831
Terrain et construction hors d'exploitation	35 167 638	4 810 066	30 357 572
TOTAL	59 921 016	10 065 613	49 855 403

3.2-Placements financiers:

Les placements financiers sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 145 352 116 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Coût d'entrée	Provisions	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019	Notes
- Valeurs et titres cotés en bourse	54 376 764	15 603 906	38 772 858	43 804 613	3.2.1
- Titres non cotés	16 647 125	5 675 351	10 971 774	12 386 114	3.2.2
- Titres SICAV	44 379	-	44 379	44 379	-
- Fonds commun de placement	6 530 103	-	6 530 103	6 030 303	-
- Titres étrangers	117 081	23 007	94 074	94 074	3.2.3
- Obligations et titres à revenus fixes	75 493 600	-	75 493 600	53 185 550	3.2.4
- Prêts	10 429 338	-	10 429 338	10 922 962	3.2.5
- Dépôts et cautionnements	1 767 058	-	1 767 058	901 276	3.2.6
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 248 932	-	1 248 932	1 275 324	-
TOTAL	166 654 380	21 302 264	145 352 116	128 644 595	

3.2.1- Valeur et titres cotés en bourse :

Les valeurs et titres cotés en bourse sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 54 376 764 Dinars. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice sur la base du cours moyen pondéré du mois de Décembre. La provision pour dépréciation des titres côtés est constatée principalement au titre des actions « SIMPAR », « BNA » et « STB » qui ont connus une baisse de leurs cours moyens pondérés en bourse.

3.2.2- Titres et valeurs non cotés :

Les titres et valeurs non cotés sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 16 647 125 Dinars et sont provisionnées à concurrence de 34 % soit 5 675 351 Dinars.

Cette provision est constituée sur la base des dispositions de la norme 7 du système comptable des entreprises en considérant que la valeur d'usage prévue par cette norme pour l'évaluation des titres non cotés en bourse est appréciée seulement à partir des états financiers disponibles des sociétés correspondantes.

3.2.3 Titres étrangers :

Les titres étrangers arrêtés au 31 Décembre 2020, à 117 081 Dinars sont provisionnés à concurrence de 20% soit 23 007 Dinars.

3.2.4 Obligations et autres titres à revenus fixes :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2020, un solde de 75 493 600 Dinars, soit une augmentation de 22 308 050 Dinars par rapport à 2019.

3.2.5 Prêts:

Les prêts hypothécaires totalisent au 31 Décembre 2020, la somme de 4 593 603 Dinars.

Les prêts arrêtés au 31 Décembre 2020, à 10 429 338 Dinars se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
- PRÊTS LOGEMENTS HYPOTHÉCAIRES	2 667 292	2 700 547
- PRÊTS DE VOITURES	1 619 311	1 705 241
- PRÊTS DE TERRAIN	307 000	307 000
TOTAL PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	4 593 603	4 712 788
- PRET CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 339 913	1 522 251
- PRET SOCIETE NATILAIT	1 550 822	1 787 923
- PRET SEM/CCA	480 000	480 000
- PRET SITNA/CCA	120 000	120 000
- PRÊT POLYCLINIQUE CAP BON	1 245 000	1 200 000
- AUTRES PRETS A LONG TERME	1 100 000	1 100 000
TOTAL	10 429 338	10 922 962

3.2.6 Dépôts et cautionnements :

Le solde de cette rubrique augmente à 1 767 058 Dinars au 31 Décembre 2020. Il s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Trésorerie générale (a)	1 767 058	901 276	865 782
TOTAL	1 767 058	901 276	865 782

(a): Une action d'assainissement a été effectuée essentiellement pour les dossiers relatifs à des exercices anciens.

NOTE 4-PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Cette rubrique dégage un solde de 31 284 010 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 32 297 297 Dinars au 31 Décembre 2019, soit une diminution de 1 013 287 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision pour primes non acquises	1 513 436	1 572 871	-59 435
Provision pour sinistres à payer non vie	17 875 358	18 180 438	-305 080
Provision pour sinistres à payer vie	1 738 333	1 778 874	-40 541
Provision mathématique vie	10 156 883	10 765 114	-608 231
TOTAL	31 284 010	32 297 297	-1 013 287

NOTE 5 – <u>CRÉANCES</u>

5.1- Cotisations acquises et non émises :

Les cotisations acquises et non émises totalisent un montant de 525 430 Dinars au 31 Décembre 2020 contre un montant de 1 690 589 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une diminution de 1 165 159 Dinars.

5.2- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances des sociétaires, nettes de provisions sont arrêtées au 31 Décembre 2020, à 20 923 910 Dinars contre 12 431 592 Dinars au 31 Décembre 2019, soit une augmentation de 8 492 318 Dinars. Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Sociétaires	45 004 618	35 178 215	9 826 403
- Effets impayés	389 432	389 432	-
- Chèques impayés	2 661 700	2 511 644	150 056
- STAR (coassurance) *	596 376	596 376	-
- Primes à annuler	-2 361 380	-2 361 380	-
TOTAL BRUT	46 290 746	36 314 287	9 976 459
- Provisions	-25 366 836	-23 882 695	-1 484 141
TOTAL NET	20 923 910	12 431 592	8 492 318

Les provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Provisions créances sociétaires	22 315 704	20 981 619	1 334 085
- Provisions effets impayés	389 432	389 432	-
- Provisions chèques impayés	2 661 700	2 511 644	150 056
TOTAL	25 366 836	23 882 695	1 484 141

5.3- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance :

Les créances sur les Compagnies Adverses toutes branches confondues totalisent 9 996 894 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles s'analysent par compagnie comme suit :

COMPAGNIE	I D A	FTUSA	Total
AMANA TAKAFUL	43 905	23 485	67 390
AMI	436 151	1 198 120	1 634 271
ASTREE	164 108	249 771	413 879
BIAT ASS.	52 075	154 995	207 070
BUAT	350	191 687	192 037
CARTE	91 523	134 909	226 432
COMAR	362 494	651 945	1 014 439
CONNEXE	-	49 837	49 837
FGA	-	901 377	901 377
GAT	168 819	218 549	387 368
LLOYD	168 065	434 735	602 800
MAE	306 611	752 660	1 059 271
MAGHERBIA	135 374	138 688	274 062
SALIM	48 626	100 650	149 276
STAR	847 147	1 686 352	2 533 499
TAKAFULIA	36 657	33 828	70 485
ZITOUNA TAKAFUL	75 372	136 658	212 030
GE	-	7 785	7 785
AVUS	-	-6 414	-6 414
TOTAL BRUT	2 937 277	7 059 617	9 996 894
Provisions / créances IDA & HIDA			-514 776

COMPAGNIE	I D A	FTUSA	Total
TOTAL NET			9 482 118

5.4- Créances nées d'opérations de réassurance :

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisent 9 853 913 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Cessionnaires	8 957 813	8 125 577	832 236
-Rétrocessionnaires	35 591	35 591	-
-Cédantes	801 465	665 493	135 972
-Réassurance légale	59 044	59 044	-
Total	9 853 913	8 885 705	968 208
Provisions / créances nées d'opérations de réassurance	-1 270 338	-1 270 338	-
TOTAL NET	8 583 575	7 615 367	968 208

Les créances sur les cessionnaires augmentent à 8 957 813 Dinars au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Cessionnaire	2020	2019	Variation
- M C R	593 822	1 751 127	-1 157 305
- S T R	3 052 107	1 748 680	1 303 427
- ARAB AFRICAIN	1 791 112	1 680 651	110 461
- ARC ATLAS	1 440 958	1 493 072	-52 114
- DACH RE	550 219	422 935	127 284
- BEST RE	418 129	450 002	-31 873
- AFRICA RE	382 920	199 795	183 125
- CABINET LAABIDI ASSURANCES	318 941	318 941	-
- MARE	107 963	-	107 963
- CONTINENTAL RE	74 243	-	74 243
- MAMDA	72 506	-	72 506
- CICA RE	66 518	-	66 518
- MCMA	49 575	49 575	-
- SEN RE	29 530	-	29 530
- GAT	4 921	4 921	-
- SCR	4 080	5 609	-1 529
- AACHENER	205	205	-
- S T A R	64	64	-
Total	8 957 813	8 125 577	832 236

- Les créances sur les cédantes s'élèvent à 801 465 Dinars au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Cédante	2020	2019	Variation
- MAMDA	19 654	19 654	-
- MCMA	41 462	41 462	-
- STR« RC décennale »	726 895	590 923	135 972
- STR« GRELE »	13 454	13 454	-
Total	801 465	665 493	135 972

- L'analyse des créances susvisées nous a permis de dégager des soldes non mouvementés depuis plus que 4 ans qui ont fait l'objet d'une provision. Il s'agit des cas suivants :

Libellé	2020
Cessionnaires	
- MCMA Vie	47 645
- AACHENER	205
- GAT	4 921
- STAR	65
S/Total	52 836
Rétrocessionnaires	
- MCR « Rétrocession »	35 591
S/Total	35 591
Acceptation	
- MANDA	19 653
- MCMA	41 462
S/Total	61 116
Réassurance légale	59 044
TOTAL	208 587
Provision	208 587

5.5-Autres créances :

5.5.1- Personnel :

Le solde de cette rubrique est diminué à 1 214 523 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 1 217 237 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une diminution de 2 714 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Avances et acomptes	425 125	406 705	18 420
Prêt à court terme	789 398	810 532	-21 134
TOTAL	1 214 523	1 217 237	-2 714

5.5.2- Débiteurs divers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 067 618 Dinars au 31 Décembre 2020, soit une augmentation de 183 083 Dinars par rapport au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Locataire	1 432 780	1 094 870	337 910
- Compte d'attente	14 371 881	13 652 493	719 388
- Saisies arrêts (BNA)	685 877	685 877	-
- Recours réassurance	1 324 049	1 324 049	-
Valeur Brute	17 814 586	16 757 288	1 057 299
- Provisions	1 746 969	872 753	874 216
Valeur Nette	16 067 618	15 884 535	183 083

NOTE 6 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actifs présentent un solde de 11 621 972 Dinars au 31 Décembre 2020, contre un solde de 6 480 134 Dinars au 31 Décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation Note
- Banques	-2 182 802	-8 210 474	6 027 672 6.1
- CCP	808 866	570 740	238 126
- Fonds de roulement	31 450	30 752	698
- Caisse	3 320	3 320	-
- Effets à encaisser	6 041 595	8 532 595	-2 491 000
- Coût des attestations	-1 904	-1 904	-
S/TOTAL	4 700 525	925 029	3 775 496
- Frais d'acquisitions reportées	6 912 661	5 527 227	1 385 434
- Autres charges à répartir	8 786	27 878	-19 092
S/TOTAL	6 921 447	5 555 105	1 366 342
TOTAL GENERAL	11 621 972	6 480 134	5 141 838

6.1- Banques:

Les états de rapprochements arrêtés au 31 Décembre 2020, renferment des suspens qui se présentent comme suit :

	Opérations non constatées par la Banque		Opérations non comp CTAM	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Année	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2010 & Ant	339 310	631 420	1 906 040	961 144
2011	623 493	546 653	651 092	467 676
2012	72 394	251 983	545 677	518 154
2013	442 184	2 066 122	2 029 331	820 604
2014	263 671	930 781	2 196 977	2 129 451
2015	239 047	1 308 209	1 166 757	1 496 627
2016	310 211	829 463	1 119 829	1 510 969
2017	641 207	1 717 401	2 015 086	2 815 646
2018	842 063	1 127 088	2 264 527	1 470 915
2019	1 613 197	1 920 131	3 603 590	1 989 834
2020	14 919 944	6 749 571	7 026 369	7 535 518
Total général	20 306 721	18 078 822	24 525 275	21 716 537

NOTE 7- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres a détérioré de 10 307 386 Dinars au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	Note
Droits d'adhésion	7 608 828	6 931 350	677 478	7.1
Autres fonds	19 252 009	15 252 009	4 000 000	
Fonds commun	26 860 837	22 183 359	4 677 479	
Fonds social	1 100 000	1 100 000	-	
Réserves pour éventualité	40 000	40 000	-	

Réserves pour fluctuation	162 240	162 240	-	7.2
Réserves pour réévaluation	33 289 132	33 289 132	-	7.3
Autres réserves	2 009 124	2 009 124	-	
Autres capitaux propres	35 500 496	35 500 496	-	
Résultats reportés	-98 286 751	-82 006 152	-16 280 599	7.4
Résultats de l'exercice	5 629 908	-16 280 599	21 910 507	
Total	-29 195 509	-39 502 895	10 307 386	

7.1- Droits d'adhésion:

Il est à signaler que les droits d'adhésion perçus au cours de 2020, s'élèvent de 677 478 Dinars.

7.2- Réserves pour fluctuation :

Le compte réserves pour fluctuation fait apparaître un montant de 162 240 Dinars représentant des réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1978 sur les titres BNA et STIL.

7.3- Réserves de réévaluation :

Le compte « réserves de réévaluation » totalise 33 289 132 Dinars au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

■ Immeuble SADKIA	286 186
■ Immeuble Autriche Canada	239 018
■ Immeuble Fenelon Chaker	195 764
■ Immeuble 18 janvier	123 872
Solde antérieur	844 840
■ Immeuble Jamel Abdennaceur	2 448 180
■ Immeuble Gabes	202 754
■ Immeuble Kef	481 448
■ Immeuble 18 Janvier	1 226 500
Plus-value de réévaluation 2006(1)	4 358 882
Plus-value de réévaluation des immeubles des caisses régionales de Mateur et Jendouba (2)	802 051
Réévaluation de l'actif immobilier en 2011	28 839 199
Reprise/ réévaluation hôtel les Chênes	- 1 555 840
TOTAL	33 289 132

(1) La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 358 882 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ».

(2) Il s'agit des écritures de réévaluation des immeubles de la caisse régional Mateur et Jendouba respectivement pour 482 702 Dinars et 319 349 Dinars.

7.4- Résultats reportés

Au 31 Décembre 2020, Ce compte a enregistré une variation négative de -16 280 599 Dinars suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2019, dans les résultats reportés.

NOTE 8- LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques arrêtées par la « CTAMA » au 31 Décembre 2020, s'élèvent à 274 128 341 Dinars. Le détail des provisions techniques se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	Note
 Provision pour primes non acquises 	45 293 991	35 867 656	9 426 335	8.1
 Provision pour sinistres à payer vie 	3 593 891	3 666 334	-72 443	8.2
 Provision pour sinistres à payer non vie 	143 793 915	145 386 996	-1 593 081	8.2
 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) 	263 787	263 787	-	
 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie) 	16 791	16 791	-	
 Provision d'égalisation 	2 036 809	2 036 809	-	
 Provision mathématique vie 	75 151 646	63 226 950	11 924 696	
 Provision mathématique des rentes 	3 339 357	3 477 745	-138 388	
 Provision pour risques en cours 	638 154	6 291 167	-5 653 013	
TOTAL	274 128 341	260 234 235	13 894 106	

8.1- Provision pour primes non acquises:

Les provisions pour primes non acquises totalisent 45 293 991 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
•Auto	42 349 242	33 305 149	9 044 093
■Transport	1 090 505	429 926	660 579
•Incendie	238 919	254 904	-15 985
Risques divers	211 641	926 411	-714 770
•Grêle	382 985	428 686	-45 701
•Mortalité bétail	431 329	35 894	395 435
Responsabilité Civile	589 370	486 686	102 684
TOTAL	45 293 991	35 867 656	9 426 335

8.2- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 147 387 806 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
•Auto	130 209 929	129 721 961	487 968
•Transport	2 372 841	2 407 593	-34 752
•Incendie	3 300 648	4 536 700	-1 236 052
Risques divers	3 974 287	3 109 327	864 960
•Grêle	273 247	334 443	-61 196

■Mortalité bétail	441 350	238 722	202 628
Responsabilité Civile	1 055 145	1 022 743	32 402
 Acceptation vie 	6 343	6 343	-
•Accident du travail	-	28 818	-28 818
•Maladie groupe	2 166 468	3 986 689	-1 820 221
•Vie	3 587 548	3 659 991	-72 443
TOTAL	147 387 806	149 053 330	-1 665 524

NOTE 9- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

Il s'agit des dépôts retenus sur les réassureurs en garantie de leur quote-part dans les provisions techniques d'un montant total de 31 284 010 Dinars au 31 Décembre 2020.

Libellé	2020	2019	Variation
- Dettes pour dépôts en rep. des prov. pour primes non acquises	1 513 436	1 572 871	-59 435
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions pour sinistres à payer	17 875 358	18 180 438	-305 080
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions mathématiques vie	11 895 216	12 543 988	-648 772
TOTAL	31 284 010	32 297 297	-1 013 287

NOTE 10- AUTRES DETTES

10.1- Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont arrêtées au 31 Décembre 2020 à 172 406 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Cotisations perçues d'avance	26 937	26 937	-
- Recours au profit des sociétaires	81 430	118 930	-37 500
- Cotisations encaissées et à affecter	64 039	64 039	-
TOTAL	172 406	209 906	-37 500

10.2- Dettes nées d'opérations de réassurance :

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont arrêtées au 31 Décembre 2020, à 1 489 314 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Comptes courants des cessionnaires (*)	1 474 650	1 749 145	-274 495
-Comptes courants des cédantes	14 664	14 664	-
TOTAL	1 489 314	1 763 809	-274 495

(*) Les dettes envers les cessionnaires ont atteint 1 474 650 DT au 31 Décembre 2020, contre 1 749 145 DT au terme de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Cessionnaires	2020	2019	Variation
- CSR	61 186	45 888	15 298
- MUNCHENER	486	486	-
- MERCANTILE	271	271	-
- IRAK RE	513	513	-
- MAPF RE	2 185	2 185	-
- MAPFRE Assistance	1 316 826	1 362 373	-45 547
- PROMUTUEL	11 226	12 127	-901
- AFRIQUE ASSISTANCE	5 466	5 466	-
- STR P/ C STAR	1 436	1 436	-
- WAICA RE	39 645	42 631	-2 986
- NCA RE	35 352	178 350	-142 998
- MARE	0	15 141	-15 141
- CONTINENTAL RE	0	42 381	-42 381
- CICA RE	0	27 265	-27 265
- SEN RE	0	12 574	-12 574
- Autres	58	58	-
TOTAL	1 474 650	1 749 145	-274 495

10.3- Autres dettes:

10.3.1- Personnel:

Les comptes rattachés à la rubrique « Personnel » sont arrêtés à 1 797 744 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 1 541 504 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une augmentation de 256 240 Dinars.

10.3.2- État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

La rubrique « Etat organismes publics » présente un solde de 8 173 206 Dinars au 31 Décembre 2020 contre 3 962 580 Dinars au 31 Décembre 2019, et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- État, impôts et taxes	6 917 176	2 317 708	4 599 468
- Divers organismes sociaux et maladie groupe	1 256 030	1 644 872	-388 842
TOTAL	8 173 206	3 962 580	4 210 626

10.3.3- Créditeurs divers :

Le solde de la rubrique « Créditeurs Divers » s'élève à 7 943 827 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 7 954 498 Dinars au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Fournisseurs à payer	68 389	68 389	-
- Compte d'attente à régulariser	7 875 438	7 886 109	-10 671
TOTAL	7 943 827	7 954 498	-10 671

Le solde du compte d'attente se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Autres crédits à régulariser	6 774 853	6 872 564	-97 711

- Chèques sinistres annulés et à régler	694 790	610 386	84 404
- Recettes CCP non affectées	307 463	305 122	2 341
- Sinistres à régulariser	20 865	20 865	-
- Acquéreurs immeubles du Kef	3 011	3 011	-
- Cautionnement locataires	2 725	2 725	-
- Retenue de garantie	71 191	70 896	295
- Encaissements à affecter exercice 2001	540	540	-
TOTAL	7 875 438	7 886 109	-10 671

- La société doit assurer un bon suivi des montants constatés au cours des exercices antérieurs dans certains comptes d'attente.
- Le compte « fournisseurs à payer » fait apparaître des soldes antérieurs dont il est approprié de s'assurer de leur exigibilité afin de les apurer (Sté SDS, Frs local Borj El Amri).

NOTE 11- AUTRES PASSIFS

11.1- Autres comptes de régularisation passifs :

Le solde de cette rubrique est arrêté à 3 041 778 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 2 438 317 Dinars au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Charges à payer	2 750 674	2 007 867	742 807
- Produits constatés d'avance	291 104	430 450	-139 346
TOTAL	3 041 778	2 438 317	603 461

NOTE 12- NOTES SUR LES ÉTATS DE RÉSULTAT

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2020, se sont soldés par un bénéfice de 11 580 673 Dinars se décomposant comme suit :

- Résultat technique non vie bénéficiaire : 16 639 770 Dinars
- Résultat technique vie déficitaire : 5 059 098 Dinars

Après intégration des éléments relatifs à l'activité de gestion financière ainsi que les éléments des opérations non techniques, le résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 5 629 908 Dinars.

12.1- Primes émises et acceptées :

Les primes acquises nettes des cessions et rétrocessions de la « CTAMA » ont atteint 102 959 264 Dinars en 2020, contre 81 827 672 Dinars au 31 Décembre 2019. Elles se détaillent comme suit :

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Primes émises et acceptées	+	106 338 217	87 865 909	18 472 308
- Variation de la PPNA	+/-	-9 426 335	-11 524 145	2 097 810
- Cession et rétrocession	-	8 662 894	8 655 547	7 347
- Primes émises et acceptées nettes		88 248 988	67 686 217	20 562 771
<u>Vie</u>				
- Primes émises et acceptées	+	15 256 150	15 979 829	-723 679
- Cession et rétrocession	-	545 874	1 838 374	-1 292 500

- Primes émises et acceptées nettes	14 710 276	14 141 455	568 821
TOTAL	102 959 264	81 827 672	21 131 592

12.2- Charges de sinistres :

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession se sont élevées à 54 857 961 Dinars en 2020, contre 64 127 476 Dinars au 31 Décembre 2019, et se détaillent comme suit :

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Montants payés	+	50 184 922	48 699 487	1 485 435
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-1 288 000	10 913 240	-12 201 240
TOTAL (A)		48 896 922	59 612 727	-10 715 805
<u>Vie</u>				
- Montants payés	+	5 992 941	6 387 738	-394 797
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-31 902	-1 872 989	1 841 087
TOTAL (B)		5 961 039	4 514 749	1 446 290
TOTAL(A) + (B)		54 857 961	64 127 476	-9 269 515

12.3- Produits et charges de placement :

Le résultat financier est de -1 952 601 Dinars au 31 Décembre 2020, contre -116 291 Dinars au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Revenu des placements	6 728 624	7 294 779	-566 155
- Profit provenant de la réalisation des placements	1 861 573	102 713	1 758 860
- Reprise de correction de valeur	885 276	1 693 668	-808 392
Produits des placements	9 475 473	9 091 160	384 313
- Charges de gestion des placements	4 611 533	4 975 493	-363 960
- Correction de valeur	6 816 541	4 231 958	2 584 583
Charge des placements	11 428 074	9 207 451	2 220 623
Résultat financier	-1 952 601	-116 291	-1 836 310

12.4- Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation nette des commissions reçues des réassureurs se sont élevés à 29 626 609 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 25 696 835 Dinars au 31 Décembre 2019. Le détail de ces frais se présente ainsi:

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Frais d'acquisition	+	16 584 467	13 970 703	2 613 764
- Variation des frais d'acquisitions reportés	+	-1 385 434	-1 569 051	183 616
- Frais d'administration	+	15 375 667	10 085 691	5 289 976
- Commissions reçues des réassureurs	-	2 137 060	2 064 314	72 745
TOTAL (A)		28 437 640	20 423 029	8 014 610

<u>Vie</u>			
- Frais d'acquisition +	1 000 687	3 501 962	-2 501 275
- Frais d'administration +	317 002	2 219 786	-1 902 784
- Commissions reçues des réassureurs -	128 720	447 942	-319 222
TOTAL (B)	1 188 969	5 273 806	-4 084 837
TOTAL (A) +(B)	29 626 609	25 696 835	3 929 774

12.5- Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques s'élèvent à 325 996 Dinars.

NOTE 13-NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE:

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2020 se présente comme suit :

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Trésorerie au début de l'exercice	925 028	-456 556	1 381 584
-Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-4 580 121	2 624 470	-7 204 591
-Trésorerie affectée aux activités d'investissement	4 355 618	-1 242 886	5 598 504
-Trésorerie affectée aux activités de financement	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL	4 700 525	925 028	3 775 497

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Banques	-2 182 802	-8 210 474	6 027 672
- CCP	808 867	570 740	238 127
- Fonds de roulement	31 450	30 752	698
- Caisse	3 320	3 320	-
- Effets à encaisser	6 041 594	8 532 594	-2 491 000
- Coût des attestations	-1 904	-1 904	-
TOTAL	4 700 525	925 028	3 775 497

${\it NOTE~14-}$ EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE .

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021.

Le 24 Juin 2021 L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES « CTAMA »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « CTAMA »qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, faisant apparaître un total net de 298 919 Mille Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 5 630 Mille Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie de fin de période de 3 775 Mille Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « CTAMA » au 31 Décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la « CTAMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Sous réserve des points évoqués ci-après, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

- 1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, a été limité par les éléments suivants :
 - Comme il est fait mention dans la note 6.1 « Banques », certains états de rapprochements bancaires, font apparaître des suspens qui remontent aux exercices 2019 et antérieurs non provisionnés. Dans ce cadre, une mission d'apurement de ces suspens a été réalisée en 2018. Sur la base des résultats de cette mission, la CTAMA a procédé à l'apurement des faux suspens. Les suspens restants sont en cours d'analyse pour une décision finale d'apurement.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CTAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

- Comme il est fait mention dans les notes 5.5.2 et 10.3.3, les comptes débiteurs divers et créditeurs divers comportent des montants anciens non apurées et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». Nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CTAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.
- La balance par âge des créances nées d'opérations d'assurance présente certaines erreurs d'imputation qui sont en cours de régularisation. L'impact éventuel sur les provisions pour dépréciation des créances ne peut être actuellement déterminé.
- La répartition analytique des charges indirectes d'exploitation n'est pas fondée sur des clés de répartition pertinentes, objectives et appliquée d'une façon permanente. Cette

- situation ne permet pas l'allocation correcte des charges entre les différentes branches vie et non vie.
- La provision pour frais de gestion vie n'a pas fait l'objet de détermination à la date de clôture de l'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de procéder à une estimation fiable de cette provision en absence d'une affectation précise des charges relatives à la branche vie et de quantifier par conséquent son impact sur les états financiers.
- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation, adressées aux banques, dépositaires, aux réassureurs et aux agents et courtiers d'assurances, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos travaux.
- En dehors des biens meubles, les autres actifs immobilisés et titres de la « CTAMA » n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi °96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises. Il est à signaler que les biens meubles ont fait l'objet d'un inventaire physique en 2020 qu'est en cours de validation.
- Bien que la CTAMA a amélioré ses processus de mise à jour des dossiers sinistres en 2020, des insuffisances dans les procédures de mise à jour et d'extraction des données ont été constatées au niveau de certains dossiers. Ces insuffisances ne nous ont pas permis de mettre en œuvre les procédures d'audit supplémentaires post clôture sur l'état d'inventaire.
- La CTAMA n'a pas procédé à l'évaluation de son engagement qui peut résulter des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et de ristournes, ce qui est en contradiction avec les dispositions du paragraphe 42 de la NCT 29. L'impact de prise en compte de telles clauses sur les états financiers ne peut être déterminé.
- 2- L'évaluation de certaines participations non cotées sur la base des valeurs mathématiques déterminées à partir des états financiers au 31 Décembre 2020 font ressortir une insuffisance de provision pour un montant de 1 911 Mille Dinars.
- 3- La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 359 Mille Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». En 2011, la « CTAMA » a procédé à une deuxième réévaluation de la quasi-totalité de ses actifs immobilisés (terrains et

constructions) qui a généré des plus-values de 28 405 Mille Dinars, portées dans le compte de réserves spéciales de réévaluation.

- 4- Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent un solde 4 701 Mille Dinars au 31 Décembre 2020. Ce solde comprend des effets à recevoir et des chèques à l'encaissement pour un montant de 6 042 Mille Dinars provenant d'un reclassement des créances à la clôture de l'exercice.
- 5- La provision mathématique vie du contrat épargne collective du BNA a été calculé déduction faite d'un montant de 309 Mille Dinars qui correspond à la participation des adhérents au capital des partants à la retraite tant que ce contrat est conclu dans le cadre de la solidarité entre les générations. Dans ce cadre, nous avons été informés par la CTAMA qu'une fiche d'information contenant l'épargne constituée de chaque adhèrent au 31 Décembre 2020 a été mise à la disposition du personnel BNA selon la notice d'information en date du 10/03/2021.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 4 aux états financiers qui décrit l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 du 10 juin 2020 relatif au report de remboursement des échéances des crédits aux particuliers octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par la CTAMA.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la « CTAMA » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de réserves évoquées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la « CTAMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la « CTAMA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la « CTAMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les

Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « CTAMA ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information, de contrôle interne et de la gestion des risques de la « CTAMA », y compris l'évaluation des sinistres à payer, ainsi que les procédures de suivi des comptes bancaires.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la « CTAMA ».

2. Continuité d'exploitation

En raison des pertes enregistrées par la CTAMA, les capitaux propres totalisent au 31 Décembre 2020 un montant négatif de 29 196 Mille Dinars DT qui est donc en deçà de la

moitié du capital social et ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité règlementaire requise.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenu le 24 Juin 2021 et a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

3. Autres obligations légales et règlementaires

Les fonds propres de la « CTAMA » sont négatifs à la date de clôture de l'exercice, ils ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité règlementaire requise par l'article 58 bis du code des assurances. Il est à signaler qu'un projet de programme de restructuration a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Juin 2021.

Le taux de représentation des provisions techniques par les actifs admis au 31/12/2020, calculé conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 et les textes qui l'ont modifié ou complété, est de 78% compte non tenu des ajustements qui peuvent en découler des points décrits au niveau de notre opinion, ce qui est en deçà du taux exigé par les textes en vigueur.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Il est à signaler que la CTAMA n'a pas respecté le taux minimum des titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie parmi ses actifs admis dans la représentation des provisions techniques.

Il est à noter que la « CTAMA » n'est pas en train d'assurer un suivi de la liste nominative de ses adhérents constituant le fonds commun.

Par ailleurs, il est à signaler que pour l'opération de fusion par absorption de « MGA » par « CTAMA », décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Décembre 2014, a été finalisée en 2018 et la CTAMA attend la réponse de l'administration fiscale sur le dossier de clôture déposé.

En outre, et conformément à la circulaire du ministre des finances n°258 de l'année 2010, les provisions techniques ainsi que les conditions tarifaires doivent être validés par un actuaire agréé. Dans ce cadre, les rapports communiqués par Les actuaires au titre de l'exercice 2020 ne sont pas établis conformément au règlement du CGA N° 03-2018 du 11 Juillet 2018.

Tunis, le 24 Décembre 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory Ghazi HANTOUS

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES « CTAMA »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions récentes :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 :

- 1. Une convention conclue le 24 Avril 2019 entre la Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricoles « CTAMA » et la société immobilière de la CTAMA portant sur la mission d'assistance de la CTAMA lors des opérations de vente, de biens immobiliers appartenant à la CTAMA en contrepartie de 3% HT du prix de vente définitif du bien.
- 2. La Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricoles a signé en date du 07 septembre 2015 une convention avec l'Immobilière de la CTAMA portant sur la mission de, maitrise d'ouvrage délégué, sur les projets de construction d'immeubles appartenant à la CTAMA. Le montant des honoraires convenu est de 7% HT sur les dépenses faites pour la réalisation du projet hors coût du terrain. En date du 27 Juillet 2016, un avenant à cette convention a été signé, trois nouveaux projets pour la mission d'ouvrage délégué ont été ajouté (Lelle kahlia monastir, Le Kef, Zaghouan).
- 3. La CTAMA a conclu avec l'Immobilière de la CTAMA, en date du 31/12/2015, un contrat de location d'une partie de son siège social, ce local à usage de bureaux, est destiné à l'installation d'un point de vente de polices d'assurances CTAMA.
- **4.** Les prêts et avances accordés aux sociétés associées se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 339 913
SOCIETE NATILAIT	1 550 822
SEM /CCA	480 000
SITNA /CCA	120 000
POLYCLINIQUE CAP BON	1 245 000

5. Les soldes des comptes courants associés au 31/12/2020 se présentent comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
STE NOUVELLE LES CHENES	552 569
POLYCLINIQUE CAP ON	333 798
SITNA	153 768
S.M.A.	34 611
S.E.M.	10 147

Il est à signaler que ces comptes ne font pas l'objet d'aucune rémunération.

- 6. La CTAMA a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle elle est administrateur, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012, jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- 7. Convention avec la BNA, les intérêts associés au découvert bancaire autorisé par la BNA sont au taux de : TMM+3% (ce taux est majoré d'une commission forfaitaire et annuelle de 5 000 DT). Le Compte créditeur est rémunéré au taux de 2%.
- **8.** Les créances arrêtées au 31/12/2020 relatives aux parties liées se présentent comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
Banque National Agricole	2 549 888
IMMOBILIERE DE LA CTAMA	24 026

C. Obligations et engagements de la «CTAMA» envers les dirigeants :

Président du Conseil d'administration :

Les jetons de présence servis par la CTAMA à son président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 6 750 Dinars.

Directeur Général:

La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2017 et modifiée par décision du Conseil d'Administration du 07 Novembre 2019.

La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2020 est de 318 Mille Dinars soit un montant de 179 Mille Dinars de rémunération nette.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 Décembre 2021 LES <u>COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>

P/C.M.C-DFK International Sofiane BEN AMIRA P/GSAudit&Advisory Ghazi HANTOUS